

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00135 Numéro SIREN : 335 259 990 Nom ou dénomination : RACING CLUB DE LENS

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2020 sous le numéro de dépôt 2834

SEAN'S
VALELLA

LEGALE

GREFFE DU TRIBUNAL

30 JUIN 2020

DE COMMERCE D'ARRAS

RACING CLUB DE LENS

Société Anonyme Sportive Professionnelle
au Capital de : 15 632 694 euros.
Siège Social : Stade Bollaert-Delelis
3, Rue Maurice Carton 62300 LENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019



MAZA SIMOENS

Commissaire aux comptes

26 rue Raspail
69600 OULLINS

Sébastien Belmont
Jean Michard
Delphine Michard-Grunwald
Benjamin Schlicklin
Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

RACING CLUB DE LENS
Société Anonyme Sportive Professionnelle
au Capital de : 15 632 694 euros.
Siège Social : Stade Bollaert-Delelis
3, Rue Maurice Carton 62300 LENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

A l'Assemblée Générale de la société SASP Racing Club de Lens,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre **Assemblée Générale**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SASP Racing Club de Lens** relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les **immobilisations incorporelles et les immobilisations financières** .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévu à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L441-6-1 dudit code, sont incomplètes dans le rapport de gestion.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

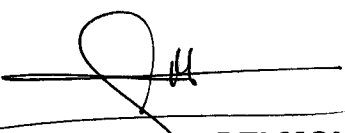
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

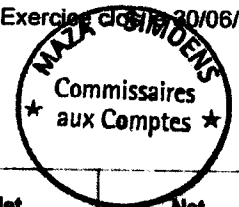
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Oullins,
Le 6 décembre 2019

MAZA SIMOENS
Commissaire aux Comptes



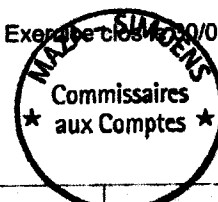
Sébastien BELMONT



Cople certifiée conforme

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2019	Net 30/06/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 208 727	99 478	2 109 249	2 129 114
Fonds commercial (1)	1 043 044		1 043 044	1 043 044
Autres immobilisations incorporelles	8 743 250	2 005 957	6 737 293	2 555 500
Avances et acomptes sur Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	71 235 771	14 800 198	56 435 573	59 944 392
Installations techniques, matériel et outillage industriels	717 864	297 674	420 190	219 724
Autres immobilisations corporelles	2 072 016	1 874 811	197 205	227 009
Immobilisations corporelles en cours	24 839		24 839	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	6 190 685		6 190 685	6 190 685
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	26 953		26 953	26 906
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	92 263 148	19 078 118	73 185 031	72 336 373
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				274 234
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	11 564 756	190 000	11 374 756	10 852 376
Autres créances	4 941 596		4 941 596	2 836 179
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 474 879		4 474 879	7 445 894
Charges constatées d'avance (3)	396 455		396 455	441 222
TOTAL ACTIF CIRCULANT	21 377 686	190 000	21 187 686	21 849 905
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	113 640 834	19 268 118	94 372 716	94 186 279
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				
			222 500	

Copie certifiée conforme



	30/06/2019	30/06/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	15 632 694	15 632 694
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 472 622	9 472 622
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	515 278	515 278
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-43 339 841	-29 851 037
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-11 082 299	-13 488 804
Subventions d'investissement	46 755 777	49 761 305
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	17 954 231	32 042 058
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 629 280	1 913 640
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 629 280	1 913 640
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 178 824	15 248 203
Emprunts et dettes financières diverses (3)	41 697 906	29 796 029
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 384 301	6 839 352
Dettes fiscales et sociales	6 260 962	5 542 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 258 071	425 000
Autres dettes	9 141	1 440 004
Produits constatés d'avance (1)		939 229
TOTAL DETTES	74 789 205	60 230 581
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	94 372 716	94 186 279
(1) Dont à plus d'un an (a)	50 513 942	40 454 999
(1) Dont à moins d'un an (a)	24 275 263	19 775 582
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		750 000
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



	France	Exportations	30/06/2019	30/06/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 256 313		1 256 313	1 195 904
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	15 959 997		15 959 997	12 819 244
Chiffre d'affaires net	17 216 309		17 216 309	14 015 147
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			10 500	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 598 071	325 682
Autres produits			466 048	653 745
Total produits d'exploitation (I)			20 290 928	14 994 575
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			864 016	938 900
Variations de stock			440 637	-134 110
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 891	1 333
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			10 133 859	9 689 171
Impôts, taxes et versements assimilés			1 391 969	1 574 228
Salaires et traitements			13 732 610	12 930 491
Charges sociales			5 185 528	4 976 970
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 619 169	5 172 481
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			98 276	1 720 333
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				356 403
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			511 840	
Autres charges			7 500 718	5 365 036
Total charges d'exploitation (II)			45 482 512	42 591 237
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-25 191 584	-27 596 662
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			543 801	510 513
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			224	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			544 025	510 513
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			697 792	532 595
Différences négatives de change			4 563	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			702 356	532 595
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-158 331	-22 082
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-25 349 915	-27 618 744



	30/06/2019	30/06/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	604 431	252 305
Sur opérations en capital	14 241 003	14 519 808
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	936 200	652 550
Total produits exceptionnels (VII)	15 781 634	15 424 664
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	73 935	47 714
Sur opérations en capital	1 300 083	353 809
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	140 000	893 200
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 514 019	1 294 724
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	14 267 616	14 129 940
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	36 616 588	30 929 751
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	47 698 887	44 418 555
BENEFICE OU PERTE	-11 082 299	-13 488 804
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	551 851	247 993
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	23 257	33 270
(3) Dont produits concernant les entités liées	473 754	470 466
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été mis en oeuvre au cours de l'exercice.

Aucun autre fait particulier n'est à signaler



Désignation de la société : SA SASP Racing Club de Lens

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 94 372 716 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 11 082 299 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/10/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les travaux de rénovation du Stade Bollaert-Delelis sont inscrits à l'actif en immobilisations corporelles pour 70 429 979 euros comprenant 652 093 euros de TVA non récupérable provenant des exercices où notre société était assujettie à la taxe sur salaires.

Une subvention d'équipement d'un montant de 58 777 887 euros a été reçue depuis le début du projet de rénovation du Stade. Cette subvention a donné lieu à un amortissement annuel de 3 005 528 euros. L'amortissement cumulé au 30 juin 2019 s'élève à la somme de 12 022 110 euros.



Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans L
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

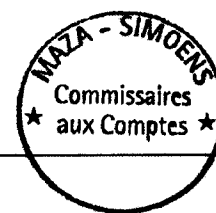
La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 54 719 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 043 044			1 043 044
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 056 917	5 609 060	2 714 000	10 951 977
Immobilisations incorporelles	9 099 961	5 609 060	2 714 000	11 995 021
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	70 475 579			70 475 579
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	610 390	149 802		760 192
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	415 675	302 189		717 864
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 261 101	47 125		1 308 226
- Matériel de transport	21 477			21 477
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	729 523	12 790		742 312
- Emballages récupérables et divers		24 839		24 839
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	73 513 746	536 744		74 050 490
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	6 190 685			6 190 685
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	26 906	47		26 953
Immobilisations financières	6 217 590	47		6 217 638
ACTIF IMMOBILISE	88 831 297	6 145 852	2 714 000	92 263 148

Immobilisations incorporelles

**Fonds commercial**

	30/06/2019
Éléments achetés	1 043 044
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 043 044

Immobilisations financières**Liste des filiales et participations****Renseignements détaillés sur chaque titre**

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI SANG ET OR 62210 AVION	6 000 000	473 754	100,00	473 754
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
ONZEO 75007 PARIS	37 000		50,00	



Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1	1			
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)	18 500	18 500			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises	6 002 998	6 002 998			
- Autres participations étrangères	169 186	169 186			

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 651 969	1 769 107	1 413 917	2 007 159
Immobilisations incorporelles	1 651 969	1 769 107	1 413 917	2 007 159
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	10 807 215	3 605 902		14 413 117
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	334 362	52 718		387 081
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	195 951	101 723		297 674
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 120 300	53 899		1 174 199
- Matériel de transport	12 388	4 833		17 221
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	652 404	30 987		683 391
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	13 122 621	3 850 062		16 972 683
ACTIF IMMOBILISE	14 774 590	5 619 169	1 413 917	18 979 842

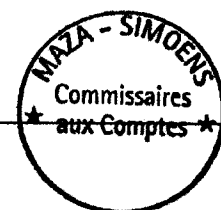
**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 16 929 760 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	26 953		26 953
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 564 756	11 342 256	222 500
Autres	4 941 596	4 941 596	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	396 455	396 455	
Total	16 929 760	16 680 307	249 453
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	6 924 720
FOURNISSEUR AVOIR A RECEVOIR	52 933
DIVERS, PRODUITS A RECEVOIR	473 754
Total	7 451 406



Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 632 693,93 Euro décomposé en 31 328 titres d'une valeur nominale de 499,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	31 328	499,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	31 328	499,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	1 571 200	140 000	936 200		775 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	342 440	511 840			854 280
Total	1 913 640	651 840	936 200		1 629 280
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		511 840			
Financières					
Exceptionnelles		140 000	936 200		



Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 74 789 205 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	13 178 824	1 324 382	2 291 899	9 562 544
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 004 954	3 004 954		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 384 301	8 384 301		
Dettes fiscales et sociales	6 260 962	6 260 962		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 258 071	5 258 071		
Autres dettes (**)	38 702 093	42 593	38 659 500	
Produits constatés d'avance				
Total	74 789 205	24 275 263	40 951 399	9 562 544
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 319 379			
(**) Dont envers les associés	38 692 952			

**Charges à payer**

	Montant
FRS FACTURES NON PARVENUES	5 421 041
Frs Immobil. - fact. non parvenues	5 258 071
INTERETS COURUS	207 220
ASSOCIES INTERETS COURUS	33 452
DETTES PROVISIONNEES POUR CP	174 518
PERSONNEL AUTRES CHARG A PAYER	1 490 432
PROVISIONS 13 ^{ème} MOIS	79 709
DETTES PROV.POUR CHARGES/CP	75 043
ORGAN SOCIAUX -CHARGES A PAYER	505 740
PROVISION CH SLE 13 ^{ème} MOIS	34 275
FORMATION CONTINUE	79 383
EFFORT CONSTRUCTION	83 584
AGEFIPH	8 000
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	596 426
Total	14 046 893

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	396 455		
Total	396 455		

Charges et produits d'exploitation et financiers**Eléments imputables à un autre exercice**

	Charges	Produits
Régularisations comptes de tiers et divers	23 257	551 851
Total	23 257	551 851

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Eléments exploitation	Eléments financiers
Refacturations et remboursements divers	121 496	
TOTAL	121 496	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.



Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

RACING CLUB DE LENS
Société Anonyme Sportive Professionnelle
Au capital de 15.632.693,95 €
Siège social : 1 Rue Maurice Carton
Stade Bollaert-Delelis
62300 LENS
335 259 990 RCS ARRAS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 DECEMBRE 2019

Proposition d'affectation du résultat

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

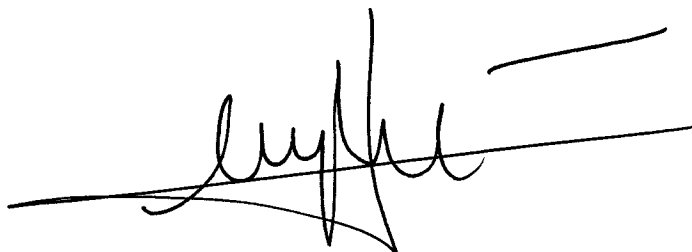
Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice, soit la somme de 11.082.299 Euros, en totalité au débit du compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale reconnaît en outre qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois précédents exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 21 décembre 2019.

Copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'Copie certifiée conforme'.